REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE LA RESILIENCE URBAINE

TERMES DE REFERENCE : RECRUTEMENT D'UN(E) SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES

DECEMBRE 2019

I. CONTEXTE

Malgré son importance pour la santé, l'assainissement n'est pas développé en Côte d'Ivoire. En effet, très peu de villes disposent de schémas directeurs d'assainissement encore moins de réseaux d'évacuation des eaux usées et de drainage des eaux pluviales. Les localités urbaines et rurales ivoiriennes présentent pour la plupart, un environnement fortement dégradé sous les effets conjugués de la crise économique et de la situation de guerre qu'a connu le pays avec ses nombreux déplacements des populations. Depuis la première réforme du secteur intervenue en décembre 1987, les activités du secteur ont toujours été rangées en marge des priorités dans les programmes nationaux d'investissements et cela jusqu'à une époque récente. A ce jour, les niveaux d'équipement atteints dans les villes, notamment à Abidjan, sont le résultat d'actions stratégiques entreprises entre 1970 et 1995. Au titre des plans de développement du secteur, seules 7 villes sur 225 sont dotées chacune d'un schéma directeur d'assainissement. Ces villes sont : Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, Daoukro, Daloa, Gagnoa et San-Pedro. Toutefois, l'essentiel des investissements a été jusque-là consacré à la seule ville d'Abidjan qui compte à ce jour un peu plus de 2000 km de réseau collectif.

Ce qui demeure encore très insuffisant au regard du développement de la ville et de ses quartiers. Au niveau des ménages en milieu urbain, à peine 50% ont accès à un système d'assainissement approprié. Cette situation est d'autant plus préoccupante que ce taux de desserte en assainissement dans le milieu urbain régresse au fil du temps avec le développement des villes où les établissements humains précèdent la mise en place des infrastructures. En conséquence, certaines pathologies dues à l'absence d'assainissement ressurgissent.

Pour ce qui concerne la zone du projet, la situation du secteur demeure préoccupante. Depuis l'accession de la Côte d'Ivoire à la souveraineté internationale, aucun programme d'envergure n'a été réalisé dans ce secteur. Les eaux usées générées par les usines ainsi que les quartiers environnants sont évacuées dans le milieu naturel sans aucun dispositif d'épuration préalable. Cette situation impacte les ressources en eau disponibles et contribue à la dégradation de l'environnement.

Ainsi, on peut dire que la situation de l'assainissement et du drainage de la zone du projet est globalement mauvaise. Elle entraine en saison pluvieuse des inondations récurrentes et la dégradation de la santé de la population riveraine marquée par la prépondérance du paludisme. C'est dans le but d'apporter une solution durable à la problématique développée plus haut que s'inscrit le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), initié par le gouvernement ivoirien.

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour permettre le recrutement d'un Spécialiste en Passation des Marchés pour le compte de l' l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

II- DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU PROJET

Le Projet d'Assainissement et de la Résilience Urbaine (PARU) a pour objectif de développement d'améliorer (i) la résilience au risque d'inondation et (ii) les services de gestion des déchets solides dans les quartiers vulnérables du district d'Abidjan et les villes secondaires ciblées. Au niveau national, le projet permettra une meilleure préservation des infrastructures sanitaires et scolaires, une meilleure mobilité urbaine, une bonne intégration sociale des populations vivant dans les quartiers défavorisés, contribuant ainsi à augmenter la

productivité de la population, objectif ultime du développement du capital humain. En sus, en améliorant la qualité de la gestion des déchets, le projet contribuera également à améliorer la santé des populations et la préservation de l'environnement.

Le projet sera mis en œuvre sur une période de cinq (5) ans et est organisé autour de cinq (5) composantes structurantes suivantes :

- Composante 1 : Atténuation du risque d'inondation. Cette composante visera à atténuer les impacts négatifs des inondations récurrentes grâce à une approche multisectorielle combinant des mesures structurelles et non structurelles (par exemple, revégétalisation, planification), y compris le drainage urbain et les travaux routiers associés, et des solutions basées sur la nature pour lutter contre l'érosion. Elle comporte 2 sous composantes : (i) Sous-composante 1.1 : Drainage urbain et travaux routiers associés. Les activités de cette sous-composante comprendront: (i) la construction / réhabilitation des systèmes de drainage primaire et secondaire; (ii) la construction / réhabilitation de zones de rétention d'eau afin de réduire le débit de pointe des crues vers le drainage et de réduire la taille des structures en aval; (iii) la construction / réhabilitation des travaux routiers associés à (i); (iv) réalisation de plans directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales pour certaines villes secondaires; (v) mise en place d'un mécanisme d'exploitation et de maintenance pour le drainage; (ii) Sous-composante 1.2 : solutions basées sur la nature pour la lutte contre l'érosion et les glissements de terrain et la protection du littoral. Les activités de cette souscomposante comprendront: (i) des travaux de lutte contre l'érosion des thalwegs sujets aux glissements de terrain et à l'érosion, ainsi que l'élaboration et le financement de plans de revégétalisation ou de reboisement; (ii) revégétalisation et valorisation des berges du canal; (iii) la revégétalisation et la double utilisation des zones de rétention d'eau avec des espaces verts et des zones de loisirs; (iv) la construction / réhabilitation de micro-zones de rétention d'eau selon des solutions basées sur la nature dans des zones disponibles telles que des parcs, des parkings, des trottoirs et des terrains de jeux.
- Composante 2 : Amélioration du système de collecte et d'élimination des déchets solides. Cette composante appuie les efforts déployés par les gouvernements pour moderniser le secteur, avec une forte implication du secteur privé à travers la création de partenariats public-privé, sur la base des enseignements tirés des trois concessions déjà en place : 1. Sous-composante 2.1 : Renforcement des capacités de collecte, de traitement / valorisation et d'élimination des déchets solides de la ville dans le district d'Abidjan et de certains groupes intercommunaux de villes secondaires. Les activités de cette sous-composante comprendront: i) la construction de nouvelles installations de traitement / valorisation et d'élimination des déchets solides, y compris des équipements fixes et mobiles et des travaux routiers connexes dans le district d'Abidjan et des groupes intercommunaux ciblés de villes secondaires; ii) construction de points de consolidation et de centres de transfert, y compris travaux de génie civil, équipements fixes et équipements de transport et de transfert mobiles, dans le district d'Abidjan afin de compléter le système existant et les groupes intercommunaux ciblés des villes secondaires; (iii) études sur les plans intercommunaux et identification des besoins en infrastructures et équipements de gestion des déchets pour certaines villes secondaires; (iv) une étude détaillée sur la viabilité financière du secteur et les réformes fiscales envisageables pour garantir la pérennité financière et technique de l'investissement; 2. Sous-composante 2.2: sensibilisation des communautés et renforcement des capacités des différentes parties prenantes dans la gestion des

déchets. Les activités de cette sous-composante comprendront : (i) un programme de sensibilisation important visant à sensibiliser et à améliorer le comportement du public en matière de déchets solides et à améliorer la gestion de la litière. La réduction des déchets solides dans le système de drainage et l'amélioration de la gestion des déchets solides apporteront des avantages en termes d'adaptation et d'atténuation du climat ; (ii) activités de renforcement des capacités pour la gestion des contrats d'engagements de PPP dans le secteur des déchets, y compris les activités de recyclage ; 3. Souscomposante 2.3 : Soutenir la réforme du cadre réglementaire et institutionnel et le mécanisme de financement des déchets solides pour améliorer la durabilité, améliorer l'environnement pour des partenariats public-privé fructueux dans le secteur des déchets solides. Les activités de cette sous-composante comprendront : (i) la conception et l'appui à la création d'un partenariat public-privé dans le secteur de la gestion des déchets pour le district d'Abidjan et dans certaines villes secondaires ; (ii) concevoir et soutenir la régularité et le cadre institutionnel, y compris les réformes fiscales afin de garantir la durabilité des activités de gestion des déchets solides.

- Composante 3: Renforcement des capacités et technologies numériques pour la résilience urbaine. Elle financera les activités de renforcement des capacités de gestion et de technologies numériques des institutions impliquées dans le projet et comprendra les activités suivantes: (i) Sous-composante 3.1: Soutien à la gestion de projet; (ii) Sous-composante 3.2: Renforcement des capacités et création d'emplois dans les secteurs du numérique, de la résilience urbaine et de la gestion des déchets solides; (iii) Sous-composante 3.3: renforcement des capacités et outils de planification de la résilience urbaine; (iv) Sous-composante 3.4: Plate-forme numérique pour la planification et la gestion de la résilience urbaine.
- Composante 4 : Composante intervention en cas d'urgence (CERC). L'objectif de cette composante est de prévoir un mécanisme de mobilisation d'un « fonds de contingence » afin de soutenir l'atténuation, la réponse, le relèvement et la reconstruction en cas d'urgence, notamment en situation de crise dues aux risques d'inondations et de sécheresse au cours de la mise en œuvre du projet.

Les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du projet sont définis ci-après :

- le Maitre d'Ouvrage : le Ministère de l'Assainissement et de la salubrité (MINASS) ;
- le Comité de Pilotage : composé (i) du Ministre de l'Assainissement et de la Salubrité et/ou son représentant ; (ii) du Ministre de l'Economie et des Finances ; (iii) du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre Chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ; (iv) du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisation ;(v) du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste ; (vi) du Gouverneur du District d'Abidjan et (vii) du Président de l' Union des Villes et Collectivités de Côte d'Ivoire (UVICOCI). Ce comité a pour mission la supervision généralisée du projet ; c'est l'organe de décision au niveau stratégique ;
- l'Unité de Coordination du Projet (UCP) : l'UCP sera créée au sein du MINASS et gérera le projet au niveau central, en coordonnant la mise en œuvre globale des activités du projet ;
- les Agences de Mise en œuvre Spécialisées : Elles seront en charge de la mise en œuvre de chaque activité du projet relevant de leur mandat institutionnel.

• Les entreprises, consultants, ONG: ils seront chargés des prestations de services privés (études, travaux techniques, contrôle technique, campagne de mobilisation sociale...).

Dans la mise en œuvre de l'unité de Coordination du Projet, la République de Côte d'Ivoire en accord avec la Banque Mondiale se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un Spécialiste en Passation des Marchés.

Identification du Poste : Spécialiste en Passation des marchés

Lieu d'affectation : Abidian

Nombre de poste à pourvoir : Un (1)

Position hiérarchique: Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet.

MANDAT DU SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES

- ₩ Mettre sur pied la fonction de passation des marchés et en assurer le contrôle qualité ;
- Mettre en place les instruments de base de la passation de marchés (manuel des opérations, directives et documents de gestion des marchés conforme aux exigences du manuel d'exécution du projet;
- Mettre en place des outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du projet, dont le plan annuel de passation des marchés et sa mise à jour périodiquement;
- ♣ Développer des mécanismes de suivi de l'exécution des contrats ;
- Développer les mécanismes, procédures et pratiques nécessaires à l'intégrité du système de passation des marchés dont le système de classement.

NATURE ET ETENDUE DES SERVICES

Sous la supervision générale du Coordonnateur du projet, le (la) Spécialiste en Passation des Marchés :

- Participera à l'élaboration/rédaction de la stratégie de passation des marchés (PPSD) du projet ;
- Sera responsable de la mise en place d'un système simple de gestion de la passation des marchés comprenant (i) la planification des opérations de passation des marchés par le biais du nouvel outil dénommé STEP, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés ;
- Sera responsable du contrôle qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément de ce qui suit :
 - a. Faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de l'acquisition ou de l'unité de coordination du projet de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR), pour les acquisitions de service de consultant, et des spécifications techniques des biens et travaux ;
 - b. Faire le contrôle qualité des dossiers d'appel d'offres, et des demandes de propositions (suivant les modèles fournis par l'IDA) devant être soumis à la non objection de l'IDA, et assurer leur transmission/vente selon le cas ;
 - c. procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis a manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus dans les accords de prêts ou de dons;

- d. assurer le contrôle qualité des rapports d'évaluation des offres et propositions reçues, y compris des rapports d'ouverture des offres, et assurer le secrétariat des séances publiques d'ouverture des plis
- e. Assurer que les rapports d'ouverture de plis et d'évaluation des offres sont signés conjointement par les membres désignés de ces commissions ;
- f. être l'interlocuteur du bailleur de fonds pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non objections du bailleur de fonds ;
- g. Assurer le contrôle qualité des contrats préparés par les experts techniques, après l'obtention des avis de non objection si c'est requis, et veiller à leurs signatures par les personnes habilitées à le faire ; et
- h. concevoir et mettre en place une base de données fournisseurs, et développer des statistiques de gestion qui permettront aux bailleurs de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés.
- Il (elle) sera chargé(e) de vérifier la planification, préparation et charger de la consolidation des plan de passation des marchés des services de consultants et de biens et travaux pour chaque projet;
- Il (elle) sera responsable de l'établissement de tous les rapports d'activités prescrits par le manuel des procédures d'acquisition de l'unité de coordination du projet, mais également de tout autre rapport que les bailleurs pourraient demander dans le cadre de l'exécution du projet.
- Il (elle) devra mettre en place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ces marché y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori de l'IDA.

INCOMPATIBILITE AVEC CERTAINES FONCTIONS D'EXECUTION

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, le (la) Spécialiste en Passation des Marchés :

- a. ne sera pas membre de la Commission d'Evaluation à laquelle il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il/elle pourrait cependant assurer le secrétariat de la Commission des Marchés, organe de contrôle interne ;
- b. ne devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle devra collaborer étroitement avec le service commis à ces tâches afin d'apporter un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ; et
- c. ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable de matières.

ROLE DE CONSEIL AUPRES DU COORDONNATEUR DU PROJET

Dans sa mission au sein de l'équipe, le (la) Spécialiste en Passation des Marchés apportera un conseil utile à tous les membres de l'équipe dans :

a. la phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de proposition d'attribution du marché ;

- b. l'assistance à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
- c. la réponse aux commentaires de la Banque et de tout autre bailleur de fonds ;
- d. les propositions de solution alternative lorsqu'un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l'interne ;
- e. l'examen de toute correspondance arrivée ou départ concernant la passation des marchés afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles ; et
- f. l'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat.

OBLIGATIONS DU SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES

Le (la) Spécialiste en Passation des Marchés signera un contrat de performance avec la coordination du projet afin d'assurer en temps voulu (i) la production régulière des mises à jour du plan de passation des marchés du projet, (iii) le rapport d'activité mensuel, (iii) la qualité des dossiers d'acquisition, y compris ceux soumis à l'avis de non objection de la Banque, et (iv) la tenue à jour des fiches d'acquisition devant servir de support aux revues a posteriori des marchés (PPRs) passés qu'effectuera la Banque. Le SPM remettra à l'unité de coordination du projet un rapport mensuel d'activités au plus tard quinze (15) jours après la fin du mois auquel il se rapporte et un rapport final en fin de mandat.

Ces rapports comprendront en outre les recommandations du comptable sur les décaissements et devront être remis en deux exemplaires à la coordination. Le modèle de rapport à fournir sera défini en accord avec l'IDA et comportera au minimum les informations sur les marchés requises dans le Rapport de Suivi Financier (RSF) du projet.

OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION (PROJET)

L'administration remettra au Spécialiste en Passation des Marchés l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle remettra également à la disposition dudit spécialiste, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service. Une évaluation de la performance du SPM sera faite lors des PPRs et joint au rapport semestriel du projet.

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET ACADEMIQUES

- 1. Un diplôme supérieur en Ingénierie, Administration publique, Droit commercial, ou Gestion (minimum Bac + 4 ans, équivalent d'une maîtrise (Master);
- 2. Excellente connaissance des techniques de passation des marchés en général et des règles de procédures de passation des marchés des banques multilatérales de développement: Banque africaine de développement et Banque mondiale, aussi bien que du cycle de projet;
- 3. Expérience professionnelle : 10 ans minimum dont 5 ans au moins dans le domaine de la passation des marchés en qualité d'expert en passation des marchés pour des projets cofinancés par la Banque mondiale ;
- 4. Bonne connaissance du français de même qu'une aptitude à communiquer oralement et verbalement aussi bien avec les responsables du projet, que la hiérarchie et les collègues;
- 5. Une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation de marchés publics;

- 6. Une connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, Email et autres outils de communication); et
- 7. Bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Etapes de recrutement

Le recrutement se déroulera en trois (03) phases suivantes:

- une phase de présélection sur analyse de dossiers ;
- une phase d'entretiens;
- une phase de négociation du contrat.

Critères de présélection et de sélection des candidats

Une grille de présélection arrêtée par PARU sera établie en considération des termes de référence validé par la Banque mondiale.

La sélection des candidats sera basée sur les critères non exhaustifs suivants :

- la qualification ou le niveau d'étude (diplôme);
- ♣ l'expérience professionnelle globale, spécifique et similaire ;
- ♣ la connaissance des procédures de passation des marchés ;
- 4 l'aptitude à travailler en équipe et à exécuter des missions de terrain.

Méthode de sélection et dossier de candidature

Le recrutement sera effectué par Sélection de Consultant Individuel sur la base des procédures définies dans les Directives Passation des Marchés dans le cadre du Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de la Banque mondiale version de Juillet 2016, révisions en Novembre 2017 et Août 2018. Les candidat(e)s intéressé(e)s par cette offre sont prié(e)s de préparer un dossier de candidature comportant les éléments suivants :

- ♣ Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du PARU;
- ♣ Un curriculum vitae détaillé ;
- Les noms et les coordonnées de trois (3) personnes de référence ;
- ♣ Une copie légalisée des diplômes et attestations de travail.

DUREE DU CONTRAT

La durée totale des prestations est de 1 an renouvelable à temps plein. Le (la) candidat(e) retenu(e) sera invité(e) à signer un contrat d'une année renouvelable compte tenu de ses performances. Le (la) Spécialiste en Passation des Marchés sera recruté(e) pour la durée du PARU. Toutefois, la poursuite de son contrat de travail d'une année d'activité à l'autre, est subordonnée à l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances faites par le Coordonnateur du PARU, et après avis favorable de la Banque Mondiale.

DEPOT DES OFFRES

 GMT précises et à l'adresse suivante : Secrétariat du....., BP Abidjan, Tél : (225)......, Fax : (225).......